



Point 14

Alimentation du «Fonds de promotion des installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques» pour la période 2017-2020; décision

Proposition:

Le synode vote un crédit annuel de CHF 75'000.-- pour alimenter le «Fonds de promotion des installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques» pendant la période 2017-2020 (compte 499.370.01).

Explication

Lors du Synode d'hiver 2012, il avait été décidé de mettre en place un soutien pour les paroisses du territoire synodal qui souhaiteraient passer au solaire (installations thermiques ou photovoltaïques), sous forme de subventions proportionnelles aux investissements réalisés. Cette décision avait été concrétisée par la création d'un fonds, alimenté à hauteur de CHF 100'000.-- par an en 2013, 2014 et 2015.

Ce fonds a permis depuis au conseil synodal d'approuver huit demandes et de soutenir financièrement la mise en place des installations photovoltaïques suivantes:

1. maison de paroisse d'Uttigen, paroisse de Kirchdorf;
2. maison de paroisse, paroisse de Worb;
3. maison de paroisse de Wattenwil, paroisse de Wattenwil-Forst;
4. maison de paroisse, paroisse de Herzogenbuchsee;
5. centre œcuménique de Pieterlen, paroisse de Pieterlen;
6. maison de paroisse, paroisse de Walkringen;
7. maison de paroisse de Gerlafingen, paroisse de Biberist-Gerlafingen;
8. cure d'Utzigen, paroisse de Vechigen.

Ainsi, grâce au soutien des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, 2'058,20 mètres carrés de toiture ont pu être équipés; la production totale se monte à 322 kilowatts-crête et permet de couvrir les besoins d'environ 80 ménages.

En tenant compte de toutes les promesses de subventionnement, il reste (état juin 2016) CHF 73'202,65 dans le fonds. Une somme qui pourrait être largement entamée d'ici la fin 2016, en fonction des demandes qui seront encore enregistrées.

En finançant des installations solaires, le conseil synodal envoie un signal politique visible de l'extérieur. Il recommande donc au synode de continuer à alimenter le fonds dans une proportion adaptée aux besoins. Exposé des motifs :

- Par le biais de ces subventions, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure contribuent au changement de paradigme énergétique et s'inscrivent dans la ligne de la position «Sauvegarder les fondements de la vie» affichée par le Conseil synodal en 2012. L'objectif d'une société à 2000 watts ne sera atteignable que moyennant une amélioration constante de nos bilans environnementaux et énergétiques.
- Investir dans une installation solaire, c'est investir dans le futur. La promotion des énergies renouvelables est au cœur de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, à laquelle la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) adhère elle aussi.
- Souvent, les paroisses décident de faire poser des installations solaires au moment où elles entreprennent une rénovation complète. Or, le coût d'une rénovation est très élevé et les paroisses se retrouvent face à un défi technique, mais aussi face à des problèmes de ressources humaines. Sans le soutien spécifique qu'apportent les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, certaines renonceraient tout simplement au solaire pour des raisons financières. Ainsi, les Eglises nationales contribuent à des projets qui dépassent les simples rénovations.
- La liste d'attente pour l'obtention des subventions étatiques aux installations photovoltaïques est très longue ce qui complique la planification des projets. L'instrument développé par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure offre aux paroisses qui mettent en œuvre des projets d'avenir une plus grande sécurité en termes de planification.
- Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont conçu un guide en lien avec le fonds qui aide les paroisses à structurer leur projet (*Installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques - Guide et conseils pratiques à l'intention des paroisses des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure*). Chaque nouveau projet tire donc profit des expériences précédentes.
- En soutenant les installations solaires, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure envoient un signal positif: les panneaux solaires expriment de manière visible l'engagement des Eglises en faveur de la préservation de la création. Ce type de projet bénéficie d'un accueil favorable auprès du grand public. De la sorte, l'Eglise a donc la possibilité de se faire une bonne publicité.
- La prolongation du programme d'encouragement permettra à de nouvelles paroisses de passer au solaire: avec huit installations sur l'ensemble du territoire ecclésial, le potentiel est loin d'être épuisé.

En cas de pérennisation du fond, le conseil synodal prévoit de provisionner CHF 75'000.-- par an entre 2017 et 2020 pour la promotion de l'énergie renouvelable. Ainsi, le «Fonds de promotion des installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques» serait renfloué de CHF 300'000.-- au total sur l'ensemble de la période, ce qui prolongerait la validité de l'offre de subventionnement.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le conseil synodal propose au synode d'alimenter le «Fonds de promotion des installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques» à hauteur de CHF 75'000.-- par an pour la période 2017-2020. La dépense est prévue dans le budget 2017 et dans le plan financier jusqu'en 2020, et elle est portée au compte 499.370.01.

Le Conseil synodal